



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 6040695

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 12/02/2026 13H28 C:005360 I:31709
V/REF : 1051305
V/Email reçu le Jeudi 12/02/2026 a 13H28

**SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE**

V/REF.IMM. 06796
IMMEUBLE : 1 PH.DELORME -6796
1, RUE PHILIBERT DELORME
.
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 21 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : RUE PHILIPPE DELORME-CLES ACCES RESIDENCE EN AGENCE

MOTIF : INTERVENIR POUR:
-REEMPLACEMENT POIGNEE ACCES CAVE COTE INTERIEUR AU SS-1
-REGLAGE PORTE ACCES PALIER AU 4EME ETAGE- IL FAUT QUE LA PORTE SE
FERME CORRECTEMENT

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16/02/2026 A 17H30 :
INTERVENTION EN PARTIE COMMUNE AU 4EME ETAGE
- DEGONDAGE DE LA PORTE ACCES PALIER
- REFIXATION ET REGLAGE DU FERME-PORTE
- REGLAGE DES PAUMELLES
- REMISE EN PLACE PORTE ET REGALGE
- CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE : RAS

INTERVENTION EN PARTIE COMMUNE AU SOUS-SOL 1
- PAS D'ACCES A LA POIGNEE A REMPLACER SUR PORTE ACCES CAVE CAR FERMEE
A CLE

LE 04/03 A 17H00 :
RECUEPRATION DES CLEFS
INTERVENTION A PARTIR PORTE CAVES
REMPLACEMENT POIGNEE
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

REMISE DES CLEFS DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'AGENCE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 05/03/26 a 11H19 Mme J. DEFDAF
DT LGESTION Email envoyé le 17/02/26 a 17H08 Mme J. DEFDAF

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS FOURNIR LA CLES DE LA PORTE D'ACCES CAVES
POUR NOUS PERMETTRE L'OUVERTURE ET LE REMPLACEMENT DE LA POIGNEE
DANS LE CAS ECHEANT IL FAUDRA PREVOIR UNE OUVERTURE DE LA PORTE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	1	82,72	82,72
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	51,70	51,70
2,00	MS00046-Rempl.Paumelles/Fiches pr menuis	1	20,68	41,36
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	1	51,70	51,70
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	2	51,70	51,70
TOTAL H.T.				336,05
T.V.A. a 10,00%				33,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>369,65</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1051305 du 12/02/2026

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

Rue Philibert Delorme
69001 LYON

Référence de la Demande

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

02-EE-2212-ENT-61517100

01-EE-2212-ENT-61513100

Marché : M - 230809003-1

06796-00001 LYON 22 Coll PLS + 35 GAR

Délai

Date limite exécution : 27/02/2026

Observations

1 RUE PHILIBERT DELORME CLES ACCES RESIDENCE EN AGENCE

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00005 POIGNEE ACCES CAVE COTE INTERIEUR REMPACEMENT DE LA POIGNEE COTE INTERIEUR ACCES CAVE AU SS-1	1,00	90,91	90,91	9,09	100,00
MS00053 R�glage de porte ext�rieure compris r�glage des paumellesajustage de la cr�mone, g�che, graissage des pi�ces en mouvement, remise en jeu et r�glage des vantaux, y compris toutes suj�tions AU 4E ETAGE PORTE ACCES PALIER REGLAGE PORTE IL FAUT QUE LA PORTE SE FERME CORRECTEMENT	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
				Total H.T.	199,48
				Total TVA	19,95
				Total TTC	219,43

SEMCODA rappelle   l'Entreprise, titulaire du pr sent bon, qu'elle doit veiller au respect des r gles de s curit  fix es par le code du travail

Facture libell e au nom de SEMCODA

et   adresser en 1 exemplaire   SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1051305 du 12/02/2026

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 12/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Rue Philibert Delorme 69001 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **12/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1051305